



BP JEPS SPORTS COLLECTIFS

mention Football, Rugby, Basket ball

PROCEDURES D'ENTREE

- Dossier d'inscription à demander par téléphone, mail ou courrier à :
AFMSSER – Rue de Verdun – BP 129 – 42 580 L'ETRAT
Tel : 04 77 91 17 05
Mail : fpagani.afms@yahoo.fr / site : www.afmsser-loire.fr

A retourner avant le 1^{er} juin 2010.

- Tests de sélection : fin juin début juillet 2010 (ordre de passage défini une semaine à l'avance). Composés d'une épreuve écrite de français, QCM de biologie, deux épreuves pratiques (spécialité et activité imposée), tests d'habiletés motrices, un entretien de motivation. Tests effectués par les représentants et formateurs de l'AFMSSER ; en collaboration avec des experts Jeunesse et Sports.
- Semaine de positionnement : Courant septembre 2010 ;
- Mise en Situation pédagogique : Courant septembre 2010.
- Rentrée en centre : Début octobre 2010.

TYPE ET LIEU DE FORMATION

Diplôme en alternance sous contrat d'apprentissage.

3 jours par semaine au centre de formation à L'Etrat (mardi, jeudi et vendredi). Un vendredi toutes les deux semaines dans le centre de spécialité (football à L'Etrat ; basket ball à Villeurbanne et rugby à Bourgoin Jallieu ou Aubenas).

CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre agé(e) de 18 ans et moins de 26 ans au moment de la signature du contrat.
- Avoir un employeur.**
- Etre titulaire du PSC1** (joindre la photocopie du diplôme au dossier d'inscription)
- Etre déclaré(e) admissible à la formation lors des tests de sélection.

ORGANISATION ET DUREE DE LA FORMATION

- 4 UC communes à tous les BP JEPS (communication, participation à la vie de la structure, connaissances des publics, montage de projet...)
- 3 UC transversales aux sports collectifs (préparer, animer une séquence d'animation ; théorie des sports collectifs)
- 2 UC de spécialité (mention football, basket ball, rugby)
- 1 UC d'adaptation à l'emploi : 2 options (intervention dans les milieux scolaires / préparation d'un événement sportif et / ou extra sportif)
- Modules complémentaires obligatoires :
 - pour les footballeurs et rugbymen : préparation physique ; mentale / anglais / soutien français et bio / diplômes fédéraux
 - pour les basketteurs : formation sportive ; modules universitaires type D.U.G.O.S ; soutien.

DUREE : 22 MOIS.

DIPLÔME PREPARE

Brevet professionnel d'animateur sportif, délivré par le Ministère de la jeunesse, des sports et de la santé. Prépare au métier d'éducateur / animateur en milieu sportif au sein de collectivités, clubs, centres sociaux, maisons de quartiers... Diplôme de niveau IV (BAC).

REMUNERATION

| Age du jeune | 18 ANS – 20 ANS | | 21 ANS – 25 ANS | |
|-----------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| Année | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année | 1 ^{ère} année | 2 ^{ème} année |
| Salaire mensuel | 41 % SMIC | 49 % SMIC | 53 % SMIC | 61 % SMIC |

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les formulaires sont fournis par l'AFMSSER. Le contrat d'apprentissage est à retirer auprès des services de la CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie pour les associations et de la DDTEFP pour les collectivités (Cf. fiches explicatives : modalités administratives).

AFMSSER antenne du CFA Sport et Animation Rhône Alpes



Sport et Animation Rhône-Alpes